Le parcours de ma demande de place en crèche

LE RDV RPE
Je contacte le Relais Petite Enfance, la secrétaire me communique mes accès au portail famille

LA CONFIRMATION DE NAISSANCE
si le bébé naît après la date de RDV
Je dois confirmer la naissance de mon enfant dans le mois qui suit sa naissance sinon mon dossier sera mis en veille

LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES PLACES (CAP)
Si mon dossier est complet, ma demande est présentée lors de la CAP qui a lieu au mois de mars.

LA LISTE D'ATTENTE
Si je n'ai pas obtenu de place ma demande reste active sur la liste d'attente.

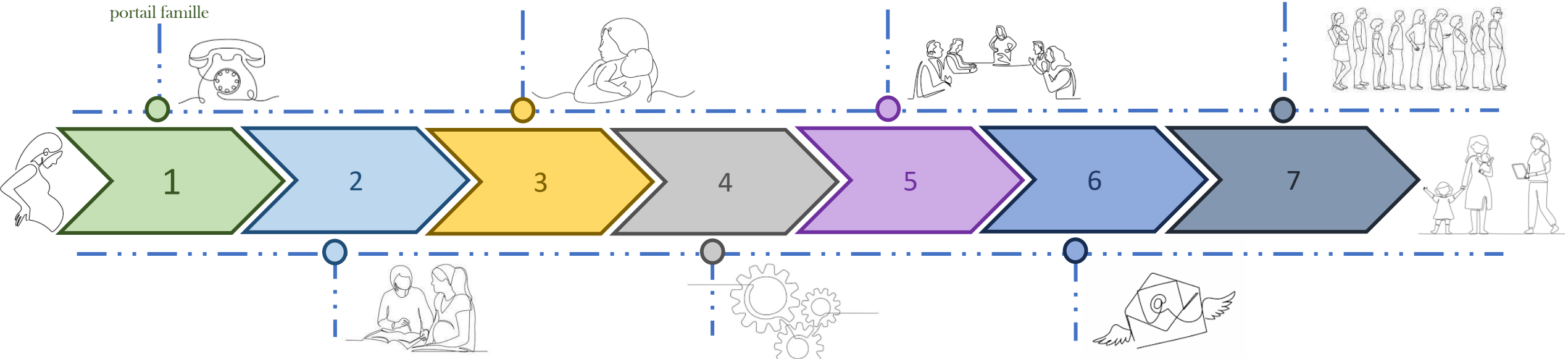

LA PREINSCIPTION
Je suis reçu par une professionnelle du Relais Petite Enfance qui me présente tous les modes d'accueil et qui enregistre ma demande de place en crèche
Elle me donne une attestation de pré-inscription

LA MISE À JOUR
En janvier, je mets à jour ma demande pour qu'elle soit présentée en CAP

LA REPONSE
Je reçois une réponse dans le mois qui suit la CAP.
Si je refuse une proposition, mon dossier est reporté à la CAP N+1